

SECURITE DU TRAVAIL EN HAUTEUR EN PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

S'ADRESSE AUX PERSONNES :

Tout travailleur intervenant dans la fabrication, la maintenance ou le contrôle d'un Parcours Acrobatique en Hauteur.

DUREE DE LA FORMATION :

- 3 jours (soit 21 h)

PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCO

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
 - Dans votre Parc

TARIF DE LA PRESTATION :

- **En INTRA**
2100,00 euros / groupe 6 maxi

INSCRIPTION :

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne
3 la buidonnaire 73500 AUSSOIS
Tel : 06 76 17 32 07

Mail : contact@aubert-formations.com
Site : <http://aubert-formations.com>

Organisme de Formation enregistré sous
le N° 82 73 01124 73
Après de la préfecture de région Rhône-Alpes



RAPPEL LEGISLATIF :

Article R4323-64

Il est interdit d'utiliser les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes pour constituer un poste de travail.

Toutefois, en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque établit que l'installation ou la mise en œuvre d'un tel équipement est susceptible d'exposer des travailleurs à un risque supérieur à celui résultant de l'utilisation des techniques d'accès ou de positionnement au moyen de cordes, celles-ci peuvent être utilisées pour des travaux temporaires en hauteur.....

OBJECTIF :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des travaux de fabrication, maintenance ou contrôle d'un Parcours Acrobatique en Hauteur :

PUBLIC :

- Personne se destinant à travailler à la maintenance d'un Parcours Acrobatique en Hauteur

Public en situation de handicap et personnes à mobilité réduite :

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation.

Merci de nous contacter pour étude de votre demande .

CONTENU :

Jour 1 matin : théorie

- Présentation du stage
- Questionnaire de début de stage
- La réglementation du travail
 - Les droits et devoirs des employeurs
 - Les droits et devoirs des employés
- La législation concernant les E.P.I de travail
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Liste par les stagiaires des tâches à réaliser :
 - Au quotidien
 - Lors d'un montage ou entretien d'atelier

Après-midi : pratique

- Le déplacement simple sur atelier existant
- La mise en place en sécurité sur poste de travail
- Descente simple avec corde et antichute à corde
- Remontée sur corde avec poignées et antichute à corde
- Mise en place d'une ligne de vie provisoire

Jour 2 : pratique

- Techniques de montée sur arbre nu :
 - Technique de la fausse fourche
 - Technique par système ouvert
 - Cas de l'utilisation de l'échelle
- Les techniques de mises en sécurité pour l'élagage
 - Utilisation de la tronçonneuse
 - Déplacement dans l'arbre en sécurité
- Montage ou démontage d'atelier complexe, le mouflage
- Les différents registres d'un PAH

Jour 3 matin : pratique

- Le secours sur cordes :
 - Personne consciente à la descente
 - Personne inconsciente à la descente
 - Corde de travail débrayable

Après-midi : pratique et théorique

- Examen de fin de stage
 - Pratique
 - Théorique
- Bilan de fin de stage

L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes



AUBERT Eric
Guide de Haute Montagne

METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Sécurité du Travail en Hauteur en Parcours Acrobatique en Hauteur

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

Partie Théorique : (3h00)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.
- Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

Partie Pratique : (16h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

Validation : (2h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

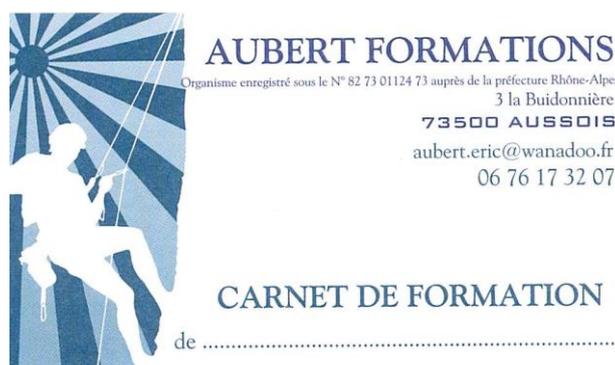
ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

CARNET DE FORMATION :

Un carnet de formation servant d'attestation de stage sera remis à chaque stagiaire.

Le carnet pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire.



Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73